



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Financement

Question orale n° 1408

### Texte de la question

M. Jean-Claude Mignon appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale sur le devenir du site de La Grange à Savigny-le-Temple et de son personnel suite au désengagement de l'institut Gustave-Roussy de Villejuif. En octobre 1996, suite à la question orale qu'il avait posée à ce sujet, le ministre évoquait, dans sa réponse, un projet de reprise élaboré par le centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun, en collaboration avec les centres de Corbeil et d'Evry. Ce projet prévoit la création de 60 lits en moyen séjour et de 20 lits en unité d'alcoologie. Par ailleurs, une convention de mise à disposition permettrait la reprise de 130 agents sur le site de La Grange, l'IGR de Villejuif se réservant la possibilité de reprendre les 70 personnes « restantes » sur le site des Hautes-Bruyères. Malheureusement ce projet s'est avéré trop coûteux. Conscient des problèmes budgétaires mais motivé par la volonté de trouver une solution à la fois économique et socialement viable, il défend aujourd'hui une nouvelle version du projet de reprise de La Grange par le CH de Melun : il s'agit d'amputer à la version originale les 20 lits en alcoologie. C'est dans ce sens qu'il lui demande son avis sur ce projet qui a le mérite de maintenir des emplois dans une ville nouvelle déjà fortement touchée par le chômage.

### Texte de la réponse

M. le président. M. Jean-Claude Mignon a présenté une question n° 1408.

La parole est à M. Jean-Claude Mignon, pour exposer sa question.

M. Jean-Claude Mignon. Monsieur le président, à de multiples reprises j'ai saisi M. Hervé Gaymard, secrétaire d'Etat à la santé et à la sécurité sociale, de la situation de l'institut Gustave-Roussy à La Grange, sur le territoire de la commune de Savigny-le-Temple. Je ne reviendrai pas sur les difficultés de cet établissement liées au désengagement financier de l'institut Gustave-Roussy de Villejuif depuis le mois de juillet dernier.

À la suite de mon interrogation en octobre dernier, M. le secrétaire d'Etat avait évoqué un projet de reprise de La Grange par le centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun. Or cela nécessiterait un effort financier incompatible avec le budget qui a été alloué à l'hôpital de Melun pour l'année 1997.

Le 26 février dernier, M. Barrot, ministre du travail et des affaires sociales, en réponse à une question relative à la diminution des enveloppes budgétaires accordées aux hôpitaux de la région d'Ile-de-France, a laissé entendre que les budgets annoncés n'intégraient pas toutes les dépenses et qu'il serait possible de prendre en considération certaines dépenses spécifiques. Il précisait par ailleurs qu'il était préférable d'adapter les moyens aux besoins et que, à ce titre, il envisageait d'examiner avec les représentants syndicaux des mesures d'accompagnement permettant certaines adaptations.

Si le centre hospitalier de Melun ne bénéficiait pas de telles mesures d'ajustement, le site de La Grange fermerait ses portes, conduisant 183 salariés sur la voie de l'ANPE et laissant les habitants de la ville nouvelle de Senart sans infrastructures hospitalières.

Ma question est simple: l'Etat envisage-t-il de prendre des mesures d'ajustement, comme l'a annoncé M. le ministre du travail et des affaires sociales, pour l'hôpital Marc-Jacquet de Melun, afin que celui-ci puisse prendre en charge la structure de La Grange et étendre ainsi ses activités dans le périmètre de la ville nouvelle de Senart ?

Je me permets de rappeler que le centre hospitalier Marc-Jaquet est l'hôpital de la ville chef-lieu d'un département en pleine expansion démographique qui reçoit 20 000 habitants supplémentaires par an. Seul un réexamen du budget alloué à Melun permettrait de tenir compte, d'une part, des spécificités du département de Seine-et-Marne en Ile-de-France et, d'autre part, de l'évolution future de la ville nouvelle de Senart en maintenant un site nécessaire aux besoins sanitaires de la population.

M. le président. La parole est à Mme le ministre déléguée pour l'emploi.

Mme Anne-Marie Couderc ministre déléguée pour l'emploi. Monsieur le député, je vous demande également de bien vouloir excuser l'absence de M. Gaymard.

Le projet de reprise de l'établissement de La Grange par le centre hospitalier Marc-Jacquet de Melun avec la reconversion des lits de médecine en lits de soins de suite, qui avait été retenu par les services déconcentrés à la fin de l'année 1996, donne aujourd'hui lieu à des hésitations de la part du repreneur public, en raison du coût de l'opération.

Mon collègue, Herve Gaymard, attend très prochainement la décision définitive de l'hôpital de Melun, lorsque ce dernier aura fait délibérer son conseil d'administration sur la confirmation de sa candidature ou sur son désistement.

Dans l'hypothèse d'une reprise totale ou partielle des activités par l'hôpital de Melun, je vous confirme que cet établissement pourra bénéficier des mesures d'accompagnement que Jacques Barrot et Herve Gaymard ont annoncées la semaine dernière, notamment celles qui vont permettre à des établissements de faire face à une augmentation exceptionnelle d'activité en cours d'année. Si cette solution - seconde hypothèse - ne pouvait aboutir, je peux vous assurer que tous les efforts seraient faits pour trouver, d'ici à quelques mois, un repreneur crédible à La Grange.

En tout état de cause, la nécessaire restructuration de l'institut Gustave-Roussy sur son site des Hautes-Bruyères à Villejuif, pour partie liée au désengagement sur l'établissement de Savigny-le-Temple, doit être menée dans le respect des objectifs relatifs à l'évolution des missions définies au contrat signé en juillet 1996 entre les représentants de l'Etat, de l'assurance maladie et de l'institut.

Par ailleurs, tous les personnels de La Grange qui le souhaitent se verront proposer un emploi adapté à leurs qualifications à Villejuif. Ils pourront également bénéficier des aides à la mobilité récemment décidées par le Gouvernement.

Tels sont, à ce jour, les éléments d'information que je peux vous donner, monsieur le député, en sachant que cette question est suivie très attentivement par mon collègue M. Gaymard.

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Mignon.

M. Jean-Claude Mignon. Madame le ministre, je vous remercie de votre réponse. Je me permets simplement d'insister sur le fait que l'établissement de La Grange, à Savigny-le-Temple, se trouve dans le périmètre de la ville nouvelle de Senart. Au moment où l'Etat vient de signer une convention triennale avec le syndicat d'aménagement, pour essayer de favoriser le développement de la ville nouvelle de Senart qui a beaucoup de mal à décoller, il serait paradoxal que l'on envisage, dans certains milieux, de supprimer purement et simplement un institut qui manquerait beaucoup.

La cohérence s'impose: puisqu'une convention triennale a été signée avec le syndicat d'aménagement, il faut faire en sorte que ce qui existe demeure en ville nouvelle de Senart, au lieu de chercher d'autres solutions ailleurs.

## Données clés

**Auteur :** [M. Mignon Jean-Claude](#)

**Circonscription :** - RPR

**Type de question :** Question orale

**Numéro de la question :** 1408

**Rubrique :** Hopitaux et cliniques

**Ministère interrogé :** santé et sécurité sociale

**Ministère attributaire :** santé et sécurité sociale

**Date(s) clé(s)**

**Question publiée le :** 5 mars 1997, page 1622

**Réponse publiée le** : 19 mars 1997, page 1956

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997